



# ecobiz

l'e-communauté des acteurs économiques de votre territoire

6 pages, y compris les conditions générales d'utilisation

## Contrat d'adhésion à Ecobiz Clermont-Fd – Individuel

### Réseau tourisme

#### Entre les soussignés :

La **Chambre de Commerce et d'Industrie** de Clermont-Ferrand / Issoire, sise 148 boulevard Lavoisier à 63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

Représentée par son Président en exercice

**Ci-après dénommée « CCI »**  
D'une part,

#### Et l'adhérent (Nom, Prénom) :

Raison sociale entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

**Ci-après dénommé « l'adhérent »**  
D'autre part,

### 1. Objet du contrat

Le présent contrat emporte adhésion de **l'adhérent** à l'outil de partage des connaissances dénommé Ecobiz mis en place par la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation de la plateforme collaborative ECOBIZ Clermont-Ferrand.

Lesdites conditions générales sont annexées au présent contrat d'adhésion, ce dont l'adhérent atteste.

## 2. Données relatives à l'adhérent :

L'adhérent devra informer dans les plus brefs délais la CCI de toute modification relative aux données ci-dessus mentionnées.

**Le mot de passe (Password)** nécessaire à l'accès à Ecobiz peut être éventuellement personnalisé selon le souhait de l'utilisateur en fonction des disponibilités. L'adhérent s'engage à indiquer sur ce document le mot de passe souhaité. Sans indication ou en cas d'indisponibilité d'attribution du mot de passe souhaité, la CCI fera le choix d'un mot de passe qu'elle communiquera à l'adhérent.

### **Merci d'indiquer obligatoirement :**

Le mot de passe souhaité (6 caractères minimum)	
Votre email	

## 3. Conditions financières :

Prix d'adhésion pour une année au réseau « tourisme » en vigueur à la date du contrat : **200 euros TTC (TVA 19,6%)**.

**Application d'une promotion particulière (Descriptif) : aucune promotion particulière.**

Ainsi, votre adhésion pour votre première année s'élève à **200 euros**

Le montant de l'adhésion devra être versé à la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire conformément aux conditions générales d'utilisation de la plateforme.

**Le règlement devra être effectué de préférence par chèque établi à l'ordre de la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire et joint au présent contrat.**

Les prix ci-dessus indiqués découlent du barème en vigueur à ce jour, tels que communiqués à l'adhérent et sont révisables en application des dispositions des conditions générales précitées.

<b>Adresse de facturation</b>
<input type="checkbox"/> Idem coordonnées mentionnées en page 1
Nom, Prénom :
Raison sociale entreprise :
N° SIRET :
Service :
Adresse :
Code Postal :
Ville :

#### **Article 4 : Durée du contrat**

Le présent contrat d'adhésion prend effet à sa date de signature, pour une période de un an.

Il sera reconduit tacitement par période de un an à compter de la date anniversaire de signature, à défaut de dénonciation, par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois au moins avant le terme de la période en cours.

La CCI de Clermont-Ferrand/Issoire informera l'adhérent, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant la date d'échéance, de la possibilité que ce dernier a de ne pas reconduire le présent contrat.

L'éventuelle promotion appliquée au présent contrat ne sera pas reconduite. En conséquence, l'entreprise réglera le montant afférent au contrat reconduit, et ce au tarif qui sera en vigueur à cette date.

L'adhérent dispose en outre d'une faculté de rétractation pendant un délai de 7 jours francs à compter de la signature des présentes.

#### **Article 5 : Droit d'accès et de rectification**

Les informations recueillies sont nécessaires à l'élaboration du présent contrat. Elles feront l'objet d'un traitement informatique. En application des dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction du Marketing et de la Communication, CCI Clermont-Ferrand/Issoire - 148 Boulevard Lavoisier, 63037 Clermont-Ferrand, tél. : 04 73 43 43 39

Fait à Clermont-Ferrand,

Le :

En 2 exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties ce jour.

**L'adhérent en signant le présent contrat certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation annexées et en accepter les termes et conséquences.**

**Annexe** : conditions générales d'utilisation.

Pour l'adhérent (Nom, prénom et signature)

Le Président de la CCI

Isidore Fartaria

## Conditions générales d'utilisation d' Ecobiz Clermont-Fd

Consciente de l'importance prise par les TIC et par les systèmes d'information dans la vie quotidienne des entreprises et de leur besoin d'information notamment dans le domaine économique, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand / Issoire a mis en place, avec ses partenaires fondateurs, la plate-forme collaborative ECOBIZ Clermont-Ferrand.

### Article 1 : Objet des présentes conditions

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation d'ECOBIZ Clermont-Ferrand. Les présentes conditions sont applicables notamment aux partenaires, clubs et adhérents et d'une façon générale à tout utilisateur de ECOBIZ Clermont-Ferrand.

### Article 2 : Définitions :

#### 2.1 La plate-forme ECOBIZ

ECOBIZ est une plate-forme collaborative qui permet, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, d'organiser le partage des connaissances et de mettre en réseau les acteurs économiques locaux, et en règle générale les utilisateurs de ECOBIZ Clermont-Ferrand.

Cette plate-forme se présente sous la forme d'un « site portail » internet.

La dénomination « programme ECOBIZ » comprend la plate-forme précitée ainsi que des manifestations événementielles de proximité (tables rondes ...) qui seront organisées.

#### 2.2 Les communautés thématiques

Il existe diverses communautés thématiques telles que notamment créateurs repreneurs, tourisme, vie économique locale, international. De nouvelles communautés pourront être mises en place sur des thématiques diverses (RH, jeunes entreprises). Des communautés peuvent également être mises en place, sous les signes distinctifs d'ECOBIZ Clermont-Ferrand, pour constituer un espace dédié à des clubs ou entités oeuvrant dans le domaine économique. La CCI fournit, à titre gracieux, un droit d'accès à l'espace intitulé Localbiz, dédié au partage d'informations sur la vie économique locale, comprenant notamment un agenda unifié, des « news » sur les entreprises...

#### 2.3 Les prestations ECOBIZ

Chaque communauté thématique propose notamment:

- des bases de connaissances,
- des informations sur des thèmes économiques,
- des forums d'échanges et de discussion,

- un annuaire,
- des expertises en ligne.

De plus, seront organisées périodiquement des réunions d'échange basées sur des présentations et des témoignages. Ces prestations peuvent être modifiées à tout moment.

#### 2.4 Les animateurs de communautés

Chaque communauté thématique est gérée par un animateur dont le rôle est d'assurer l'administration du fonctionnement du dispositif tant au niveau de la plate-forme que des rencontres et des échanges.

#### 2.5 Le comité de pilotage

Il définit les grands axes de développement de la communauté, valide les orientations et constitue une force de proposition.

S'il estime que les intérêts d'une communauté ne sont pas respectés, il propose à la Chambre de Commerce de ne pas accepter une demande d'adhésion ou de prendre toute mesure utile.

#### 2.6 Les utilisateurs : partenaires et adhérents

Chaque utilisateur, qu'il soit partenaire ou adhérent, signe un contrat précisant les conditions particulières et complétant les présentes conditions générales.

##### 2.6.1 Les partenaires experts

La CCI fait appel à des partenaires experts dans le cadre de l'élaboration des documents d'informations mis à disposition au sein des communautés, et d'une façon générale dans le cadre de la mise à disposition d'avis, commentaires et toute contribution allant dans le sens des objectifs de la communauté.

##### 2.6.2 Partenaire fondateur

Ce partenaire associe son image à l'ensemble du programme ECOBIZ. Ce partenaire participe au développement de la plate-forme, aux côtés de la CCI.

##### 2.6.3 Partenaire associé

Ce partenaire associe son image à l'ensemble du programme ECOBIZ. Il s'associe également au développement du programme par l'apport de son expertise.

##### 2.6.4 Partenaire Thématique

Ce partenaire associé son image à une communauté et s'engage à contribuer à son développement en apportant son expertise.

##### 2.6.5 Partenaire Club

Ce partenaire associe son image à un ou plusieurs clubs ou associations économiques ; il est partenaire de l'espace dédié tel que cité en article 2-2 ci-dessus.

permettant l'identification ayant contribué à la création du contenu de la plate-forme.

## **2.7 Adhérents**

L'adhérent est un membre d'une communauté ECOBIZ ; bénéficiant des services de cette dernière et participant aux échanges et contributions.

### **Article 3 : Accès aux services**

La plate-forme ECOBIZ est accessible 24 heures sur 24 par Internet et sous réserve des dispositions des articles ci-après, à l'adresse suivante :

[www.clermont-fd-ecobiz.biz](http://www.clermont-fd-ecobiz.biz)

L'accès aux diverses prestations d'ECOBIZ est réservé aux utilisateurs (partenaires et adhérents) ayant conclu un contrat à cet effet. Chaque utilisateur est titulaire d'un login et d'un mot de passe destiné à un usage personnel ; il assure seul la responsabilité de tout ce qui pourrait être communiqué en son nom sur la plate-forme collaborative ECOBIZ Clermont-Ferrand. Tout adhérent qui a égaré son login ou son mot de passe, ou qui pourrait penser qu'un tiers ait pu en avoir connaissance doit en aviser la CCI dans les meilleurs délais. Un nouveau mot de passe et login lui seront attribués.

### **Article 4 : Droits et Obligations de la CCI**

#### **4.1 Continuité du service**

La CCI s'engage à mettre en œuvre tous les moyens destinés à assurer la continuité du service. Toutefois, elle ne pourra être tenue pour responsable d'une interruption du service en cas de force majeure. Les cas de force majeure pourront notamment être la défaillance du FAI, la défaillance des opérateurs techniques en charge des télécommunications, la défaillance du fournisseur d'énergie électrique, une défaillance technique de la plate-forme, une défaillance technique de l'hébergeur de la plate-forme.

#### **4.2 Responsabilités**

La CCI s'engage à faire son affaire personnelle du contenu et de l'acquisition des droits éventuellement afférents aux documents de toute nature produits par elle en tant que CCI et non pas en tant que gestionnaire de la plate-forme collaborative ECOBIZ Clermont-Ferrand. Elle ne pourra être tenue pour responsable des contenus produits par les tiers (adhérents, experts) et mis à disposition sur la plate-forme, ainsi que de toute interruption de leur part dans la fourniture de leurs documents.

Il est expressément reconnu que la CCI n'est soumise à aucune obligation générale de surveiller les informations présentes sur ECOBIZ ni de rechercher des faits ou circonstances révélant des activités illicites.

Le fonctionnement de la plate-forme ECOBIZ sera réalisé conformément aux dispositions du I et II de l'article 6 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment en ce qui concerne l'accès aux informations ou la conservation des données

## **4.3 Obligations contributives**

La CCI s'engage à mettre en place des moyens humains, techniques et financiers pour :

- Gérer la plate-forme, l'adapter aux besoins des adhérents et des experts et assurer la sécurité du système, Animer le dispositif,
- Veiller à l'évolution du contenu,
- Créer les outils de promotion et de communication nécessaires à la valorisation du dispositif.

## **Article 5 : Droits et Obligations de l'utilisateur**

### **5.1 Respect des conditions générales**

L'utilisateur, adhérent ou partenaire, s'engage à respecter l'intégralité des présentes conditions générales.

### **5.2 Droit d'accès à la plate-forme**

L'accès à la plate-forme ECOBIZ est subordonné à la signature d'un contrat précisant les conditions particulières et complétant les présentes conditions générales. Ce contrat est personnel et incessible.

Le signataire est exclusivement autorisé à consulter et à imprimer les contenus auxquels le contrat lui donne accès et ce pour son propre usage. Il est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des données consultées.

Chaque signataire est autorisé à opérer tout traitement permis par les fonctions techniques offertes par la plate-forme, sous réserve que ces résultats soient réservés à son usage exclusif. Il s'interdit entre autres d'en faire toute exploitation commerciale ainsi que de les reproduire en nombre sans accord écrit de la CCI.

### **5.3 Droit de diffuser**

La signature d'un contrat permet de diffuser, sur le site [www.clermont-fd-ecobiz.biz](http://www.clermont-fd-ecobiz.biz), les informations et les documents estimés pertinents pour la communauté.

L'utilisateur, adhérent ou partenaire, est informé que l'image de sa personne peut être captée à l'occasion d'une manifestation liée ou intéressant les communautés thématiques composant la plate-forme ECOBIZ. L'utilisateur, adhérent ou partenaire, autorise la CCI à diffuser son image sur la plate-forme ECOBIZ et tout support dérivé de celle-ci, et d'une façon générale à fixer, reproduire, communiquer, modifier cette image ou à l'intégrer dans tout autre matériel tel que vidéo, diaporama ou autres.

Les signataires sont invités à vérifier l'exactitude et la fiabilité des informations et documents qu'ils diffusent sur ce site, ainsi que leur date de mise à jour.

Les signataires sont informés qu'en aucun cas la CCI ne pourra être tenue responsable d'une quelconque information inexacte, erreur ou opinion émise. Elle ne garantit aucun résultat lié à l'application ou la

mise en oeuvre des informations utilisées par les signataires.

Par ailleurs, pour les données protégées au titre de la propriété intellectuelle ou industrielle ou du secret des affaires, il appartient au signataire de vérifier qu'il est titulaire des droits lui permettant de les diffuser. Il garantit la CCI contre toute revendication directe ou indirecte de toute personne susceptible de pouvoir prétendre à un droit quelconque à ce sujet.

#### **5.4 Forum de discussion**

Le signataire s'engage à ne pas diffuser d'informations ou de documents ainsi qu'à ne pas poster dans les forums, de propos qui seraient contraires aux droits d'autrui, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, de caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur, à la réputation, à l'intégrité ou à la sensibilité d'autrui.

#### **5.5 Démarche commerciale**

Le signataire s'engage à ne pas faire de démarche commerciale sur la plate-forme dédiée avant tout aux partages des connaissances et des expériences.

#### **5.6 Inexécution des obligations**

La CCI se réserve le droit de retirer toute diffusion émise par un signataire qui ne respecterait pas les obligations précitées, et ce dès lors qu'elle aurait connaissance des faits litigieux, notamment dans les conditions prévues par la loi précitée du 21 juin 2004. Toute récidive pourra conduire à une exclusion du signataire.

#### **Article 6 : Propriété intellectuelle**

Certains contenus diffusés sur ECOBIZ sont des œuvres protégées. Tout usage autre que personnel est soumis à l'autorisation expresse et préalable de la CCI et des producteurs de contenus concernés.

Les signataires disposent exclusivement d'un droit de consultation et d'utilisation à titre personnel. Sont donc exclus :

- Toute reproduction de contenus sur support optique ou numérique,
- Toute représentation sur écran destinée à des tiers,
- Toute reproduction en nombre, par reprographie ou par quelque procédé que ce soit, des contenus extraits d'ECOBIZ.

L'utilisation du contenu du site à des fins commerciales ou publicitaires ou de distribution est soumise à l'autorisation préalable de la CCI.

#### **Article 7 : Marques**

Le nom commercial ECOBIZ, utilisé par la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire, a été déposé comme marque le 20/03/2003 sous le numéro national d'enregistrement : 03 3216345, par la CCI de Grenoble qui l'a créé. Les droits de propriété industriels et intellectuels portant sur le dispositif ECOBIZ sont la propriété exclusive de la CCI de

Grenoble. Les droits d'usage dans l'utilisation de la marque ont été acquis par la CCI de Clermont-Ferrand / Issoire.

Toute personne qui utiliserait cette marque sans l'autorisation expresse de la CCI de Grenoble s'expose à l'exercice d'une action en contrefaçon.

Le nom de domaine est quant à lui la propriété de la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire. Toute personne qui utiliserait ce nom de domaine sans l'autorisation expresse de la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire s'expose à l'exercice d'une action en contrefaçon.

Toutes autres marques figurant sur la plate-forme ECOBIZ ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation par le signataire.

#### **Article 8 : Conditions financières**

Les conditions financières sont fixées selon le barème en vigueur à la date de signature du contrat, en fonction des prestations proposées et du nombre de communautés auxquelles l'adhérent s'abonne.

Le prix peut être révisé.

Le règlement devra être effectué selon les conditions suivantes :

\* lors de l'adhésion : envoi du règlement avec le contrat signé par l'adhérent. Une facture ainsi que les codes d'accès seront adressés à ce dernier dès réception du paiement.

\* lors du renouvellement de l'adhésion : une facture sera émise à la date anniversaire du contrat. Elle devra faire l'objet d'un règlement par l'adhérent sous 30 jours. Passé ce délai, des intérêts moratoires au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront dus de plein droit, par mois de retard entamé.

#### **Article 9 : Droit applicable et litiges**

De convention expresse, le présent contrat est soumis au droit français. Tous les litiges auxquels il pourrait donner lieu feront l'objet d'une recherche de solution amiable avant tout engagement de procédure. A défaut de solution amiable, compétence sera donnée aux juridictions de Clermont-Ferrand.

La CCI pourra mettre fin de manière anticipée au contrat, ou si elle le préfère en suspendre l'exécution, si l'adhérent ne respecte pas les obligations découlant des présentes après une mise en demeure restée sans effet sous huit jours.

Aucun remboursement ni indemnité ne sera dû par la CCI en cas de résiliation anticipée.

#### **Article 10 : Modification des présentes**

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution de la plate-forme ECOBIZ.

L'adhérent en signant les présentes conditions générales d'utilisation certifie en avoir pris connaissance et en accepter les termes et conséquences.